

Fiche de données de sécurité

Daily maintenance kit IP7-130

OKI DATA CORPORATION



Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit Nom de produit : Daily maintenance kit

Code de produit : IP7-130

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Encre à jet d'encre

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fabricant : OKI Data Corporation

4-11-22 Shibaura, Minato-ku, Tokyo, Japan

Tel: +81-(0)3-5445-6111

Distributeur : OKI Europe Limited

Blays House, Wick Road, Egham, Surrey, TW20 0HJ, United Kingdom

+44 (0)20 8219 2190

< Cap cleaning liquid>

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

3. Composition/informations sur les composants Substance

Nom Chimique	Concentr ation (%)	NoCAS	NoCE	Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
2-(2-butoxyethoxy)ethyl acetate	>98	124-17-4	204-685-9	-	aucun

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Protection pour les Sa manipulation ne nécessite aucune précaution particulière

secouristes: de la part des secouristes.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la Laver à l'eau et au savon par précaution.

peau : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

les yeux : Si une irritation se développe et persiste, consulter un



médecin.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques

pendant la lutte contre

l'incendie:

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-reuse

pour la santé.

Produits de combustion

dangereux:

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour

les pompiers :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de

protection individuelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction:

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans

risaue.

Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en

individuelles: matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent

pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres

méthodes de confinement pour empêcher la propagation du

produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit



récupéré dans un récipient approprié.

Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un

absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez

déterminer quelle réglementation est applicable.

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. technique:

Ventilation locale/totale: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

manipulation sans danger industrielle et aux consignes de sécurité.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches Mesures d'hygiène :

de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les

vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en

aires de stockage et les tenant compte des législations nationales spécifiques.

conteneurs:

Précautions pour le Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts stockage en commun:

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible Utilisation(s)

particulière(s):

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle. Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Utilisation finale: Travailleurs 2-(2-butoxyethoxy)ethyl acetate:

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 85 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 24 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 43 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau



Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 12 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,58 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-butoxyethoxy)ethyl acetate: Eau douce

Valeur: 0,108 mg/l Eau de mer Valeur: 0,0108 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 0,6 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,8 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,8 mg/kg

Valeur: 0,29 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 70 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection respiratoire: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

> d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Type de vapeur organique (A) Filtre de type:

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide Aspect: Couleur: incolore Odeur: légère

Seuil olfactif: Donnée non disponible pH: Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation:

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair: 114 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland



Taux d'évaporation: Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure:

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure:

Donnée non disponible

Pression de vapeur:

Donnée non disponible

Densité de vapeur relative:

Donnée non disponible

Densité relative:

0.9-1.1g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité:

soluble

Solubilité dans d'autres

solvants:

soluble

Solvant: solvant organique

Coefficient de partage:

noctanol/eau

Non applicable

Température

d'autoinflammabilité :

Donnée non disponible

Décomposition thermique :

Donnée non disponible

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Propriétés explosives :

Non explosif

Propriétés comburantes :

La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies Inhalation

d'exposition probables : Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux



Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des

déchets.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.



Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes

candidates en vue d'une autorisation (Article 59). :

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants:

Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil

concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

impliquant des substances dangereuses :

Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France):

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Autres informations

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés



sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

<Wiper cleaning liquid>

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë, Catégorie 4 H312: Nocif par contact cutané.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention: P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention: P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin en cas de malaise

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-Butoxyethyl acetate γ-butyrolactone

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange



Nom Chimique	Concentr ation (%)	NoCAS	NoCE	Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
2-Butoxyethyl acetate	85-95	112-07-2	203-933-3	-	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332
γ-butyrolactone	1-10	96-48-0	202-509-5	-	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336

Les autres composantes (inventoriées dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes – EINECS, le NLP et l'ELINCS) ne sont pas dangereuses selon les directives mentionnées cidessus.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les

secouristes:

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser

l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

peau:

En cas de contact avec la En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les

réutiliser.

En cas de contact avec

les yeux :

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du En cas d'ingestion :

personnel médical.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques: Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



Traitement: Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie :

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse

pour la santé

Produits de combustion

dangereux:

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Méthodes spécifiques

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

d'extinction:

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans

risque.

Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition. Précautions

individuelles: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en

matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent

pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du

produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit

récupéré dans un récipient approprié.

Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un

absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer



audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez

déterminer quelle réglementation est applicable.

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES Mesures d'ordre

technique: D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec

extraction d'air antidéflagrante.

Conseils pour une

Eviter le contact avec la peau et les vêtements. manipulation sans danger Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches

de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les

vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

aires de stockage et les

conteneurs:

Exigences concernant les Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Précautions pour le

stockage en commun:

Oxydants forts Explosifs

Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s)

Donnée non disponible

particulière(s):



8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	71	Paramètres de contrôle	Base
2-Butoxyethyl acetate	112-07-2	TWA	20 ppm 133 mg/m3	2000/39/EC
			50 ppm 333 mg/m3	2000/39/EC
			50 ppm 333 mg/m3	FR VLE
			10 ppm 66,5 mg/m3	FR VLE

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-Butoxyethyl acetate

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 133 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 775 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 333 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 102 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 102 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 67 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 499 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 166 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 36 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 27 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs

y-butyrolactone:



Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 4,3 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 18 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques

Valeur: 130 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 958 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 19 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 28 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 340 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 8 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-Butoxyethyl acetate Eau douce

Valeur: 0,304 mg/l Eau de mer

Valeur: 0,0304 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 0,56 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 90 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 2,03 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,203 mg/kg

Sol

Valeur: 0,68 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 0,06 g/kg

γ-butyrolactone: Eau douce

Valeur: 0,056 mg/l



Eau de mer

Valeur: 0,0056 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 0,56 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 452 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,24 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,02 mg/kg

Sol

Valeur: 0,0147 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec

extraction d'air antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques

doivent être portées.

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Écran facial

Protection des mains

Matériel: Caoutchouc nitrile

caoutchouc butyle

Remarques: Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été

déter-miné pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le

cas d'applications spéciales, il est recommandé de se

renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base

des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale

Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.)

Protection respiratoire: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Filtre de type : Type de vapeur organique (A)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide Couleur: incolore



Odeur: légère

Seuil olfactif: Donnée non disponible pH: Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation :

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair:

75 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation: Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

Limite d'explosivité,

8,54 %(V)

supérieure:

0,0 : /0(:)

Limite d'explosivité, inférieure:

0,88 %(V)

Pression de vapeur:

Densité de vapeur relative:

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Densité

0.96-1.1g/cm3 (25°C)

Solubilité(s) Hydrosolubilité

1,1 g/l partiellement soluble

Coefficient de norte

Coefficient de partage: noctanol/eau

Non applicable

Température

remperature

Donnée non disponible

d'autoinflammabilité : Décomposition thermique :

Donnée non disponible

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Propriétés explosives :

Non explosif

Propriétés comburantes :

La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide combustible.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants 10.6 Produits de décomposition dangereux



On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies Inhalation

d'exposition probables : Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

<2-Butoxyethyl acetate>

Toxicité aiguë par voie

orale:

DL50 (Rat): 1.880 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation:

Estimation de la toxicité aiguë: 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert

Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règle-ment

UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1.500 mg/kg

<γ-butyrolactone>

Toxicité aiguë par voie

orale:

LD50 (Rat): 1,582 mg/kg

Toxicité aiguë par CL50 (Rat): > 5,1 mg/l inhalation: Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

<γ-butyrolactone>

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

<γ-butyrolactone>

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate>

Type de Test: Test de Buehler



Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

<γ-butyrolactone>

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate>

Génotoxicité in vitro: TType de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de

mammifères Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

<γ-butyrolactone>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Cancérogénicité Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 2 années Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<y-butyrolactone>

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 103 semaines

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate>

Effets sur la fertilité Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du foetus : Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de

composants similaires

<γ-butyrolactone>

Effets sur la fertilité: Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées



combinées avec test de dépistage de toxicité de

reproduction et/ou développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de

composants similaires

Incidences sur le

Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du foetus Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

<y-butyrolactone>

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Rat, mâle

NOAEL: < 69 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 d

<γ-butyrolactone>

Espèce: Rat

NOAEL: 225 mg/kg Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 13 w

Toxicité par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

<2-Butoxyethyl acetate>

Toxicité pour les poisons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 28 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 28 mg/l

invertébrés aquatiques : Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.570

ma/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: ISO 8692

Toxicité pour les bactéries: CI50 : 2.800 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres EC10: 30,4 mg/l

invertébrés aquatiques (Toxicité Durée d'exposition: 7 jr

chronique) Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

<γ-butyrolactone>



Toxicité pour les poisons: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 56 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l

invertébrés aquatiques :

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 31,25

Durée d'exposition: 72 h

CI50: 4.518 mg/l Toxicité pour les bactéries:

Durée d'exposition: 40 h

12.2 Persistance et dégradabilité

<2-Butoxyethyl acetate>

Biodégradabilité: Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 88% Durée d'exposition: 28 jr

<y-butyrolactone>

Biodégradabilité: Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 77 % Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

<2-Butoxyethyl acetate>

Coefficient de partage: log Pow: 1,51

n-octanol/eau

<y-butyrolactone>

Coefficient de partage: log Pow: -0.566

n-octanol/eau:

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en

viaueur.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des

déchets.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé

pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou

d'élimination.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU



Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes

candidates en vue d'une autorisation (Article 59). :

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone :

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants:

Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

impliquant des substances dangereuses :

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents

majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

84

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302: Nocif en cas d'ingestion. H312:Nocif par contact cutané.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H332: Nocif par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Eve Dam.: Lésions oculaires graves

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique



2000/39/EC: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une

première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère

indicatif

FR VLE: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

2000/39/EC / TWA: Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL: Limite d'exposition à court terme

FR VLE / VME: Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT Valeurs limites d'exposition à court terme

(VLE)

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

< Spittoon absorber liquid>

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention: Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:



y-butyrolactone

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Nom Chimique	Concentr ation (%)	NoCAS	NoCE	Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
2-(2-Butoxyethoxy)ethylacetat	85-95	124-17-4	204-685-9	-	aucun
γ-butyrolactone	5-15	96-48-0	202-509-5	-	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les

secouristes:

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser

l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la Laver à l'eau et au savon par précaution.

peau:

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec

les yeux :

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques: Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés:

Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche



Dioxyde de carbone (CO2)

Movens d'extinction

Aucun(e) à notre connaissance.

inappropriés:

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques

pendant la lutte contre

l'incendie:

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-reuse

pour la santé.

Produits de combustion

dangereux:

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction:

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans

risque.

Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Précautions

individuelles: Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en

matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent

pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres

méthodes de confinement pour empêcher la propagation du

produit. Si le produit endiqué peut être pompé, entreposer le produit

récupéré dans un récipient approprié.

Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un

absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux

matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez

déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des

informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES

technique: D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.



Ventilation locale/totale: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. manipulation sans danger Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches

de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les

vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver

aires de stockage et les hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations

conteneurs: nationales spécifiques.

Précautions pour le Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

stockage en commun: Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) Donnée non disponible

particulière(s):

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle. Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-Butoxyethoxy)ethylacetat : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 85 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 24 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 43 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 12 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,58 mg/kg

γ-butyrolactone: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques

Valeur: 130 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation



Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 958 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 19 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 28 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 340 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 8 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-Butoxyethoxy)ethylacetat: Eau douce

Valeur: 0,108 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0108 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 0,6 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,8 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,8 mg/kg

Sol

Valeur: 0,29 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 70 mg/kg

γ-butyrolactone: Eau douce

Valeur: 0,056 mg/l Eau de mer

Valeur: 0,0056 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 0,56 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 452 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,24 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,02 mg/kg

Sol

Valeur: 0,0147 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.



Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques

doivent être portées.

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Écran facial

Protection des mains

Matériel: Gants imperméables

Remarques: Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été

déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se

renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base

des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.)

Protection respiratoire: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Filtre de type: Type de vapeur organique (A)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide
Couleur: incolore
Odeur: légère

Seuil olfactif: Donnée non disponible pH: Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation:

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair: 116.0 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation: Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure:

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure:

Donnée non disponible

Pression de vapeur: Donnée non disponible



Densité de vapeur relative: Donnée non disponible

Densité relative: 0.98-1.02g/cm3

Solubilité(s) Donnée non disponible

Hydrosolubilité:

Coefficient de partage: Non applicable

noctanol/eau Température

d'autoinflammabilité :

Donnée non disponible

Décomposition thermique : Do

Donnée non disponible

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Propriétés explosives :

Non explosif

Propriétés comburantes :

La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies Inhalation

d'exposition probables : Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

<γ-butyrolactone>

Toxicité aiguë par voie LD50 (Rat): 1,582 mg/kg

orale:

Toxicité aiguë par CL50 (Rat): > 5,1 mg/l inhalation: Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé sur la base des informations disponibles.

<γ-butyrolactone>



Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

<γ-butyrolactone>

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

<γ-butyrolactone>

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

<γ-butyrolactone>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Cancérogénicité Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

<γ-butyrolactone>

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 103 semaines

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction Non classé sur la base des informations disponibles.

<y-butyrolactone>

Effets sur la fertilité: Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées

combinées avec test de dépistage de toxicité de

reproduction et/ou développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de

composants similaires

Incidences sur le Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du foetus Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

<y-butyrolactone>



Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée <y-butyrolactone>

Espèce: Rat

NOAEL: 225 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 13 w

Toxicité par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

<y-butyrolactone>

Toxicité pour les poisons: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 56 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l

invertébrés aquatiques :

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 31,25

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries: CI50 : 4.518 mg/l

Durée d'exposition: 40 h

12.2 Persistance et dégradabilité

<γ-butyrolactone>

Biodégradabilité: Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 77 % Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

<y-butyrolactone>

Coefficient de partage: log Pow: -0.566

n-octanol/eau:

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en



accord avec les autorités responsables pour l'élimination des

déchets.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou

d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). :

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone :

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants:

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et

du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil

concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

impliquant des substances dangereuses :

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë



Eye Dam.: Lésions oculaires graves

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.